

DEPARTEMENT DE LA VENDÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Commune d'AVRILLÉ**

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Avrillé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle annexe de la mairie, sous la présidence de Sylvie VERDON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2026

PRESENTS : Mme VERDON Sylvie, M. GAUDIN Guy, Mme GOURAUD Cécile, M. THUBIN Frédéric, M. SUAUD Francis, Mme COTTIER Marina, Mme GRONDIN Fabienne, Mme GODARD Béatrice, Mme DUPE Valérie, Mme LESAGE-GARREAU Emilie, M. BOUGRAS Julien, M. NICOLAIZEAU Romain, Mme RABILLER Pauline, M. MOTAIS Mathis, M. CELLIER Maxime,

EXCUSES : Néant

NON EXCUSES : Néant

Monsieur Maxime CELLIER est désigné secrétaire.

Dél : 2026/019 - Objet : Election d'une commission d'appel d'offres à caractère permanent

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions des articles 22 et 23 du code des marchés publics, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter en plus du Maire, Président de droit, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après consultation du Conseil Municipal pour les candidatures, une seule liste est proposée au vote, elle est se compose de :

Titulaires : Guy GAUDIN – Julien BOUGRAS – Romain NICOLAIZEAU

Suppléants : Emilie LESAGE-GARREAU – Maxime CELLIER – Frédéric THUBIN

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, qui indique que si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste.

Madame le Maire déclare donc que sont élus,

Titulaires : Guy GAUDIN – Julien BOUGRAS – Romain NICOLAIZEAU

Suppléants : Emilie LESAGE-GARREAU – Maxime CELLIER – Frédéric THUBIN

Le Secrétaire,
Maxime CELLIER,



Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Sylvie VERDON

